

Code de vie 2009-2010

Le présent code de vie s'applique à tous les élèves de l'École secondaire Macdonald-Cartier :

Les conséquences en **caractère gras** seront strictement appliquées conformément à la Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles.

| Sujets et attentes | Conséquences disciplinaires en cas d'inconduite |
|---|--|
| CHEMINEMENT FRANCOPHONE | |
| <p>Culture francophone J'utilise le français partout à l'intérieur de l'école (sauf dans les classes d'anglais et d'espagnol) et en tout temps lors des sorties éducatives. Je participe pleinement aux activités qui visent la connaissance et la valorisation de la culture franco-ontarienne.</p> | En classe, l'enseignant/l'enseignante impose des conséquences. Selon la fréquence : appel aux parents, retenues, rapport à la direction. |
| CHEMINEMENT PROFESSIONNEL | |
| <p>Respect des règlements et de l'autorité ⇒ Je me conforme aux règlements de l'école et du Conseil scolaire. ⇒ Je ne manque jamais de respect envers un membre du personnel ou envers toute personne en situation d'autorité. ⇒ Je m'identifie toujours lorsqu'une personne en situation d'autorité me le demande. ⇒ Je signale à la direction ou au personnel tout problème pouvant compromettre la sécurité des personnes ou leurs biens.</p> | En classe, l'enseignant/l'enseignante impose des conséquences. Selon la fréquence : entretien, appel aux parents, retenues, rapport à la direction. |
| <p>Tenue vestimentaire Je porte une tenue propre et appropriée au milieu scolaire. Puisque le milieu scolaire exige une apparence de type professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Je ne porte pas de pyjamas. ⇒ Mes shorts doivent être à la mi-cuisse ou plus longs. ⇒ Mes jupes ou mes robes doivent être à 10 cm ou moins du genou. ⇒ Mes chandails, T-shirts, chemises ou blouses : <ul style="list-style-type: none"> -seront assez longs pour rejoindre la hauteur de la ceinture. -devront couvrir mes épaules la largeur de 2 doigts. -seront autres que des <i>muscle shirts</i>. ⇒ Mes vêtements ne seront pas transparents ou décolletés. Aucune partie du sein ni de sous-vêtement ne sera visible. ⇒ Je ne porterai pas de tenue ou de symboles évoquant des thèmes à l'encontre des valeurs de l'école. ⇒ Je ne porte pas de casquette dans l'école durant les heures de classes (entre 8 h 15 et 14 h 15). Durant ce temps, je mets ma casquette dans mon casier. Si je quitte l'école durant la journée scolaire je tiens ma casquette dans la main jusqu'à ma sortie de l'école. ⇒ Je ne porte pas de couvre-chef dans l'école. ⇒ Je ne porte pas mon manteau en salle de classe. ⇒ Je respecte les règles élémentaires d'hygiène et de propreté. ⇒ Tous les sacs incluant les bourses seront déposés dans un endroit désigné par l'enseignant/l'enseignante dès mon entrée en classe. Celui-ci y demeure jusqu'à la fin de la classe. Les élèves du palier élémentaire doivent laisser tous les sacs dans leur casier. <p>Costume d'éducation physique Suivre un cours d'éducation physique exige le port d'un costume complet : espadrilles à semelle non marquante, culotte courte à la mi-cuisse ou plus longue, chemisette avec manches ou un ensemble de coton ouaté. L'admission au gymnase sera refusée sans espadrilles. Le costume officiel est vendu à l'école pour 20 \$. Le port de bijoux est interdit dans le gymnase.</p> | <p>Changement de vêtements, couvre-tout en papier prêté de la direction, appel à la maison, retenue.</p> <p>Confisquée pour la journée ou plus dépendant de la fréquence Rencontre avec la direction</p> |
| CHEMINEMENT SCOLAIRE | |
| <p>Assiduité – Principe de base L'assiduité et la ponctualité sont des facteurs importants pour assurer le succès scolaire. En effet, l'apprentissage scolaire est le fruit d'un processus long et continu et chaque cours manqué compromet le développement des habiletés. Certaines expériences, lorsqu'elles n'ont pas été vécues en classe, peuvent être difficiles à récupérer. L'évaluation finale alors s'en ressent et si les absences sont trop nombreuses, <u>l'obtention du crédit peut être compromise.</u></p> <p>Absences ⇒ Je dois me présenter à tous mes cours ponctuellement. Si je m'absente de l'un ou de plusieurs de mes cours dans la journée, je fais justifier mon absence au préalable par l'un des mes parents, tuteur ou tutrice.</p> | Retenues après l'école (minimum 2), suspension. |

| | |
|--|--|
| <p>Marche à suivre Préférentiellement mon parent, mon tuteur ou ma tutrice justifie mon absence en téléphonant à l'école entre 7 h 30 et 14 h 30 le jour même de l'absence. OU Dès mon retour à l'école et avant 8 h 10, je me présente au bureau avec une note signée par mon parent, ma tutrice ou mon tuteur spécifiant : la (les) date(s) et la raison de mon absence.</p> <p>⇒ Je reconnais qu'il y aura des suivis si j'atteins 10 absences accumulées (motivées ou non) dans un cours et que l'on étudiera mon dossier si j'ai 15 absences (motivées ou non) dans un cours. Je risque de perdre mon crédit.</p> <p>Ponctualité De 1 à 5 retards, l'enseignant/l'enseignante assignera les conséquences pour les retards non motivés à ses cours. Après 5 retards non motivés dans un cours, l'enseignant/l'enseignante avertit la direction par courriel. Je dois me présenter au bureau de l'assiduité pour tout autre retard dans ce cours (après avoir accumulé 5 retards)</p> <p>Après 10 retards</p> <p>À 15 retards</p> <p>Départs ⇒ Lorsque je dois quitter l'école au cours de la journée, je me présente au bureau avec une note signée de mon parent, ma tutrice ou mon tuteur avant le début des classes. En cas d'urgence, un appel aux parents, tuteurs du bureau remplace la note. Au dîner ⇒ Un élève du palier élémentaire ne peut pas quitter les lieux de l'école sans être accompagné par un parent, tuteur ou tutrice. ⇒ Un élève de la 9^e et 10^e année ne peut pas quitter les lieux sans la permission d'un parent, tuteur ou tutrice.</p> | <p>Après 15 absences, à la discrétion de la direction, les conséquences suivantes peuvent être appliquées pour que le crédit soit accordé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un travail et / ou un test supplémentaire -suspension des activités parascolaires pour le semestre -retenues après l'école -la direction peut exiger un certificat médical pour toute autre absence subséquente. <p>À la discrétion de l'enseignant/l'enseignante Après 5 retards : 2 retenues après l'école pour chaque retard additionnel.</p> <p>Rencontre avec la direction, appel ou lettre à la maison indiquant qu'il y aura une suspension si la situation ne se règle pas. Retenues après l'école ou suspension.</p> <p>Des retenues après l'école ou une suspension seront assignées selon le nombre de cours séchés.</p> <p>Appel à la maison, retenue après l'école, suspension Appel à la maison, retenue après l'école, suspension</p> |
| <p>Rendement scolaire ⇒ J'assiste à tous mes cours ainsi qu'à toutes les rencontres requises et j'apporte en classe tous les manuels et le matériel nécessaires. ⇒ Je complète tous mes travaux scolaires à longue échéance (dissertation, laboratoire, étude indépendante..) et je les remets à la date prévue. Une seconde date d'échéance dans les prochains trois jours pourrait être négociée à l'avance. Une perte de 10% (un niveau de rendement complet) est possible.</p> <p>⇒ Par respect, je ne copie pas le travail des autres. Je cite toujours les passages et l'information que j'utilise selon le modèle présenté.</p> <p>⇒ Toutes les évaluations sommatives (test) manquées et motivées seront reprises la journée de mon retour à l'école après les heures de classes.</p> | <p>Une note <I> (Incomplet) sera donnée pour tous les travaux qui ne sont pas remis à la date d'échéance. Avis au parent, tuteur/tutrice. S'il y a plus d'une note <I> dans un cours, l'obtention du crédit sera compromise.</p> <p>Si je triche, on m'accordera une note de zéro. Si je fais du plagiat, je passerai la journée dans un endroit désigné afin de refaire le travail. Celui-ci doit être remis à la fin de la journée.</p> <p>Pour toutes les absences non-motivées lors d'évaluations sommatives, l'élève recevra une note I. Avis au parent, tuteur/tutrice. Retenue après l'école.</p> |

| | |
|---|--|
| ⇒ En cas d'absence à un examen, je dois présenter une pièce justificative (certificat médical) pour avoir l'autorisation de faire la reprise. | Si je ne me présente pas à l'examen et que je n'ai pas de pièce justificative, j'obtiendrai une note de zéro. |
| CHEMINEMENT PERSONNEL | |
| Sécurité et bien-être | |
| Politesse et courtoisie ⇒ Je suis poli/polie partout, en tout temps et avec tout le monde. ⇒ Je n'affiche pas mon affection envers quelqu'un d'une façon déplacée ou excessive. ⇒ J'utilise un langage courtois et approprié pour une école. ⇒ Je ne harcèle personne d'aucune façon et je n'incite pas les autres élèves à le faire. Je ne menace pas verbalement ou physiquement. | Rappel, avis aux parents, intervention de la direction Retenue, suspension Avertissement pouvant aller à une suspension, un renvoi, une intervention de la police. |
| Acte de violence grave ⇒ Je reconnais que toute forme d'agression physique n'est pas permise. | Intervention directe de la police et suspension immédiate, possibilité de renvoi. |
| Possession et / ou usage d'armes ⇒ Il est absolument interdit de posséder, de vendre ou d'utiliser une arme blanche ou à feu à l'école. Il est aussi interdit de menacer d'infliger des dommages corporels graves. | Intervention directe de la police et suspension immédiate, possibilité de renvoi. |
| Appareils électroniques ⇒ Baladeurs, MP3, iPod, téléphones cellulaires et autres Il est interdit d'utiliser ces appareils en salle de classe. Ces appareils et les écouteurs doivent être hors de la vue de tous et de toutes dans les salles de classe. Ceux-ci sont permis aux dîners, aux périodes libres, avant et après les heures de classe. ⇒ Écouteurs Il est interdit d'avoir un écouteur dans chaque oreille à aucun temps dans l'école. ⇒ Enregistreuse et caméra Seulement les membres du comité de l'annuaire peuvent prendre des photos à l'école. | Confiscation de l'appareil, retenue. |
| Alcool ⇒ Je ne dois pas avoir dans ma possession d'alcool, de tenter d'en faire la vente ou d'être sous l'influence de celui-ci, en tout temps et en tout lieu. | Suspension immédiate |
| Drogues ⇒ Je ne dois pas avoir dans ma possession des accessoires permettant la consommation de drogues illicites. ⇒ Je reconnais que je ne dois pas être en possession de drogues illicites en tout temps et en tout lieu. ⇒ Je reconnais que mes vêtements ou tout autre objet m'appartenant ne doivent pas dégager l'odeur d'une quelconque substance illicite. ⇒ Je reconnais l'interdiction stricte de faire la trafic de drogue en tout temps et en tout lieu. | La direction communique avec mes parents et la police. Suspension Suspension immédiate Intervention directe de la police et suspension immédiate, possibilité de renvoi. Appel à la maison, retour à la maison pour se changer. Intervention directe de la police, suspension immédiate et audience en vue d'un renvoi éventuel. |
| Tabagisme ⇒ Je respecte l'interdiction de fumer en tout temps à l'intérieur ou sur le terrain de l'école. | Suspension et une amende de la ville du Grand Sudbury |
| Stationnement ⇒ Je stationne à l'endroit désigné et je respecte les autres véhicules stationnés. Je mets la vignette donnée par la direction adjointe dans ma voiture à vue d'œil. ⇒ Je circule dans le terrain de stationnement à une vitesse réduite. | Retrait du privilège de stationner sur le terrain. |
| RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ | |
| Affichage ⇒ J'obtiens la signature de la direction avant d'afficher quoi que ce soit sur les murs de l'école. J'enlève les affiches une fois l'activité terminée. | Retrait des affiches, rencontre avec la directrice |
| Casiers ⇒ J'utilise uniquement le casier assigné par l'école. Le seul type de cadenas permis est le cadenas Dudley à combinaison. Je suis responsable de tous les effets personnels et de valeur laissés dans mon casier. Note : Le casier appartient à l'école et peut être fouillé à tout moment et sans préavis. | Coupe de cadenas, retrait de l'usage du casier. |

| | |
|---|--|
| Manuels scolaires ⇒ Je prends soin des manuels scolaires qui me sont assignés et je les remets en bon état à la fin du semestre ou de l'année scolaire. | Nettoyer, réparer, remplacer aux frais de l'élève. Le bulletin sera retenu jusqu'à ce que les comptes sont réglés. |
| Vandalisme ⇒ J'utilise correctement et je maintiens en bon état les biens scolaires. Toute forme de vandalisme sera immédiatement sanctionnée. | Suspension immédiate et intervention possible de la police, paiement des coûts de réparation ou de remplacement. |
| Vols ⇒ Le vol sera immédiatement sanctionné. | Intervention directe de la police et suspension immédiate. |
| Note : L'École secondaire Macdonald-Cartier décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets des élèves. Nous recommandons aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école. | |
| Réseau informatique ⇒ Je me sers des outils informatiques, de mon courriel ainsi que de l'Internet pour des travaux scolaires seulement. | Retenue, perte d'accès de l'utilisateur, suspension. |
| Cafétéria ⇒ Je mange dans la cafétéria et je garde mon endroit propre. Je mets mes déchets à la poubelle avant de quitter. Je peux apporter de l'eau en salle de classe dans un contenant fermé. Le personnel de l'école peut vérifier en tout temps le contenu de la bouteille. | Perte de privilège, confisquer le breuvage |
| La planche à roulettes et le patin à roulettes sont interdites dans l'école. | Confisquer, appel à la maison |
| Procédures en cas d'incendies ⇒ Au son de l'alarme, j'arrête ce que je fais, je suis les directives du personnel et je sors de façon ordonnée. Il est interdit de courir ainsi que de retourner à l'intérieur de l'école avant le signal de la direction. Je demeure près de mon enseignant/enseignante de classe. ⇒ Déclencher inutilement le système d'alarme est une infraction criminelle. | Intervention directe de la police |

Cotisation

Afin d'aider à subventionner les coûts reliés aux nombreuses activités scolaires et parascolaires qui se déroulent à Macdonald-Cartier, l'Association générale des élèves recueille une cotisation de 50 \$ (maximum 100 \$ par famille). La cotisation donne droit à la carte étudiante, le passeport aux activités scolaires et parascolaires, la toge, le gland et mortier pour la remise des diplômes et l'identification officielle des panthères de Macdonald-Cartier. Cette cotisation permet à l'élève de participer aux activités académiques, artistiques, compétitives, sportives et culturelles organisées par l'A.G.E., l' A.G.E.T., l'A.A.E. et tous les comités de l'école.

Casier

L'élève est responsable du casier qui lui est assigné. Avant qu'on ne lui assigne le casier, l'élève doit remettre la combinaison de son cadenas. Il est interdit de changer de casier sans l'approbation de la direction.

Un élève peut louer un casier en éducation physique pour une somme de 2 \$.

Manuels scolaires

L'élève est responsable des manuels scolaires et des livres de bibliothèque qui lui sont prêtés.

Les frais des livres perdus ou endommagés devront être payés afin de pouvoir recevoir le bulletin scolaire et continuer à jouir du privilège d'emprunter des livres de la bibliothèque. Lorsque tu reçois un manuel signe la feuille d'emprunt pour le livre. Vérifie occasionnellement que le manuel est dans ta possession. À la fin du cours, l'enseignant/l'enseignante communiquera avec le foyer si l'élève n'a pas remis son manuel de classe.

Sorties de l'école

Lors des sorties éducatives, l'élève doit s'assurer d'avoir la permission écrite (GNOA-32b) de ses parents avant le début des classes. Aucun appel ne sera fait du bureau. Si le formulaire n'est pas signé, un membre du personnel peut communiquer avec le foyer pour la permission ou l'élève demeurera à l'école pendant la sortie.

Périodes d'étude

Aucun élève ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sans la permission des parents et l'autorisation de la direction. Ceci inclus l'heure du dîner.

Objets perdus et retrouvés

L'élève est responsable de ses biens personnels en tout temps et doit prendre les précautions nécessaires.

Les objets perdus et trouvés sont gardés au bureau. Il est important d'aviser le personnel du bureau lorsqu'un objet de valeur est perdu.

Déclencher inutilement le système d'alarme est une INFRACTION CRIMINELLE.

Visiteurs à l'école

Tous les visiteurs doivent se rendre au bureau afin de se présenter et de signer le livre des visiteurs. Le visiteur recevra un laissez-passer. Pendant la visite à l'école, le laissez-passer doit être visible en tout temps. Celui-ci doit être remis au bureau avant de quitter les lieux.

Lorsqu'un visiteur veut accompagner un élève pour une journée, l'élève doit obtenir la permission de la direction au moins un jour avant la visite. Si la permission lui est accordée, il faut demander à toutes ses enseignantes et à tous ses enseignants de signer le formulaire pour indiquer leur accord à recevoir un visiteur en classe. Le formulaire signé doit être retourné au bureau au préalable.

Examens

Dans des cas particuliers, des démarches peuvent être entreprises afin d'écrire un examen à un autre moment et à la discrétion de la direction. L'élève doit communiquer avec la direction une semaine avant le début des examens afin d'entreprendre cette démarche.

Téléphone

Un téléphone payant est placé près de l'entrée de la cafétéria pour les élèves. Les secrétaires communiqueront avec le foyer pour toute urgence. L'utilisation de téléphone cellulaire est interdite durant les heures de classe.

Voiture à l'école

Tu peux stationner ta voiture sur le côté ouest. Les 3 premières rangées du terrain de stationnement et le devant de l'école sont réservés pour les membres du personnel.

Bibliothèque

La bibliothèque se trouve au troisième étage. Elle est ouverte de 8 h à 14 h 30.



Nom de l'élève : _____

Niveau : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'École secondaire Macdonald-Cartier et j'appuie mon enfant dans son engagement envers celui-ci.

Signature du parent : _____

Date : _____